Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-132

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de la SEM Sarcelles Chaleur

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

2026-132

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1524-5,

Vu les statuts de la Société d'Économie Mixte Sarcelles Chaleur,

Vu la délibération n° 2026-048 du 17 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune au sein de la société d'économie mixte Sarcelles Chaleur,

Considérant la volonté de la commune de remplacer un des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte Sarcelles Chaleur,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des organismes dans lesquels celle-ci est représentée,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De désigner, et ce pendant la durée du mandat, les 8 membres du Conseil municipal suivants, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Sarcelles Chaleur :

- Bassi KONATE
- Aristote ZOLA
- Inès HERBADJI
- Mamadou DIALLO
- Grégory FOURNIER
- Kévin ZINDY
- Samba GASSAMA
- Hassan HAMMANE.

Article 2 : D'autoriser les représentants de la commune de Sarcelles au sein du conseil d'administration à occuper la fonction de président du conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le président du Conseil d'administration.

2026-132

Article 3 : Que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

VILLE DE SARCELLES – 95 – (Val d'Oise)

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation